

La catastrophe de l'Erika a entraîné l'adoption par l'Union européenne d'une série de directives et règlements visant à améliorer les contrôles le long des côtes européennes et à supprimer à moyen terme les navires à simple coque. Ces mesures buttent sur la résistance de certains pays maritimes comme le Royaume-Uni, la Grèce ou Malte. La suppression des navires à simple coque s'effectue sur plusieurs années afin de limiter l'impact économique... et ce malgré la répétition des catastrophes maritimes !

DE L'ERIKA AU PRESTIGE... trois ans pour rien ?

Il existe donc une impérieuse nécessité à légiférer au niveau mondial. L'Organisation Maritime Internationale (OMI) est l'instance censée réglementer le transport de marchandises par voie maritime. Le fait est que cette organisation ne joue pas son rôle. Les modalités de vote au sein de l'OMI génèrent des blocages récurrents. L'OMI ne reconnaît pas le schéma d'expression démocratique classique "Un pays = Une voix" mais au contraire évalue le poids de chaque pays au pourcentage de sa flotte mondiale pour établir les procédures de vote. Ainsi des pays comme la Grèce, Malte, le Liberia, Chypre et Panama dont l'administration maritime est relativement réduite pèsent d'un poids totalement disproportionné sur toutes dispositions tendant à réglementer le transport maritime international.

Notre planète est une. Interdire les navires poubelles dans les ports européens rajeunira peut être la flotte mondiale mais rejettera ces épaves flottantes en dehors de la zone Europe. Agir localement au niveau européen n'empêche nullement d'agir globalement au niveau mondial.

La dilution des responsabilités a conduit à l'irresponsabilité généralisée. Partant d'une situation relativement lisible avec un affréteur propriétaire de ses pétroliers assurant lui-même un autocontrôle exigeant, nous avons fini par aboutir quelques années plus tard à une situation inextricable. L'affréteur n'est plus le propriétaire final de la cargaison. L'armateur s'efface derrière une multitude de sociétés écrans à responsabilité limitée. Les sociétés de classification sont soumises aux pressions de leurs clients contrôlés. Enfin un État de complaisance peut posséder une flotte sans être à même d'assurer le moindre contrôle.

Le droit maritime a ceci de particulier qu'il est régi par des lois du pavillon (de complaisance le plus souvent...) dès lors qu'un navire quitte la zone limitrophe des 200 milles marins. Plusieurs solutions s'offrent pour obtenir enfin la transparence qui permettrait des contrôles efficaces : nous en reprenons quelques unes dans l'encart ci-contre. Mais au-delà, il reste indispensable et urgent de démêler les responsabilités et de réformer l'OMI en limitant l'influence des pays de complaisance.

PROPOSITIONS

1. L'armateur reconnu par l'OMI doit avoir un siège social aisément localisable et être assuré pour les dommages potentiels qu'il peut faire courir à l'environnement. Le propriétaire du navire doit être à même de fournir une destination finale avant de partir.
2. Le port dans lequel le navire effectue son chargement délivre le permis de navigation et doit être tenu pour coresponsable -avec l'affréteur et l'armateur, de la salubrité du navire. Le point de départ est en effet le seul élément tangible qui ne pourrait être dilué dans l'irresponsabilité ambiante. En cas de naufrage, le Pays ayant autorisé le départ du navire est considéré comme le responsable. Une réglementation, pour entrer en application, doit reposer sur un territoire. Le règne de l'informel aboutit régulièrement à des catastrophes. En instaurant ce nouveau droit contraignant, il est possible d'effacer les disparités nées des pavillons de complaisance.
3. Pour instaurer cette responsabilité inversée, chaque Etat doit se doter d'une administration compétente ainsi que d'un nombre suffisant d'inspecteurs supplantant le jeu relativement malsain des sociétés de classification. Le contrôle est un domaine régalién et ne peut être mis en concurrence, surtout lorsque le contrôlé est aussi le client.
4. Les modifications proposées ne pourront avoir lieu qu'à la suite d'une réforme de l'OMI et de ses procédures de vote ultra-libérales pour aller vers une reconnaissance de la procédure "Un pays = Une voix".
5. Au niveau européen, création d'un corps de garde-côtes européens, extension de la zone de contrôle en mer jusqu'à la limite de la zone exclusive des 200 milles.

COUPON - REPONSE

à renvoyer à : Agir pour l'Environnement 97, rue Pelleport - 75020 Paris

JE M'ABONNE à la lettre d'Agir pour l'Environnement (quatre numéros par an)

- Abonnement simple : 3€
 Abonnement de soutien à partir de 15€

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal / Ville :

E-mail : Téléphone :

DOCUMENTATION : je commande

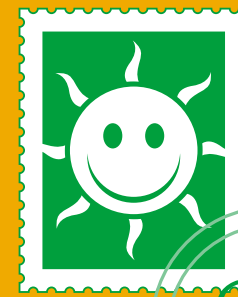
- Le dossier "Insup-Portables, les antennes relais ? ! ?" 6 €
 Le dossier "L'énergie un bien précieux" 6 €
 L'affiche "Nucléaire ? non merci !" 1 € l'ex. / 5 € les 10 ex. / 20 € les 50 ex.
 Le dossier "Des aliments sains, une agriculture durable" 6 €
 Le dossier "Les Agendas 21 locaux" 8 €
 TOTAL (frais de port compris)

POUR CONTRIBUER À FAIRE CONNAÎTRE AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT, je vous commande des dépliants de présentation

(format A4 plié en trois : deux couleurs)
 à l'unité : 0,5 € port compris

par lot de 10 dépliants : 3 € port compris
 TOTAL (frais de port compris)

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de "Agir pour l'Environnement".



N° 7

bulletin trimestriel • hiver 2002 • 1 €

la lettre

ÉDITO

JOSÉ ET RENÉ SONT SUR UN BATEAU...

Devenir le symbole d'une lutte s'opposant aux principales transnationales de l'agrochimie n'a rien d'une sinécure. José Bové et René Riesel en font l'amère expérience. Une condamnation à 14 mois de prison ferme pour le fauchage de champ de colza transgénique se pollinisant sur plusieurs kilomètres à la ronde est une sentence totalement disproportionnée. Elle est à mettre en parallèle avec l'absence de sanction qui a suivi l'affaire de pollution génétique issue de semences transgéniques illégalement importées en France. Inutile de se réfugier derrière une hypothétique impartialité de la Justice. Derrière l'embailllement de José et René, c'est bel et bien l'opposition aux OGM qu'on cherche à museler.

Dilution des responsabilités pour les uns, sanctions intolérables pour les autres. D'un côté la lutte de deux militants en faveur du principe de précaution, de l'autre le cynisme affligeant d'affréteurs sûrs de leur impunité. Du dossier de l'amiante aux farines animales, des marées noires à la dissémination non contrôlée des gènes modifiés dans l'environnement, le même constat doit être fait de la "non responsabilité" des principaux acteurs. Ne pas avoir prévenu les risques, avoir refusé de prendre les mesures adaptées (renforcement des garde-côtes, interdiction des cultures ou essais d'OGM en plein champ...) est d'autant plus grave que parallèlement la définition du droit et l'éclaircissement des responsabilités avancent à pas de tortue. Qui devra réparer ? dédommager ? C'est notamment sur ces thèmes que nous vous proposerons d'agir lors de la campagne prochaine sur les OGM, parrainée par Jacques Testart.

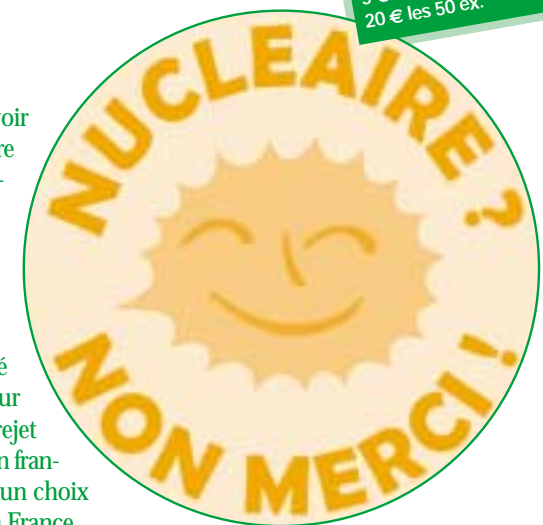
Mireille FERRI,
 Déléguée générale
 Stéphen KERCKHOVE,
 Coordinateur des campagnes

Agir pour l'environnement
 97, rue Pelleport - 75020 Paris
 Tél. 01 40 31 02 99
 Fax 01 40 31 02 39
 e-mail : ape@globenet.org
 site : http://www.globenet.org/ape



E.P.R À PENLY SEINE MARITIME : Après les fuites radioactives... la fuite en avant !

Commandez cette affiche (30 cm) :
 1 € l'exemplaire,
 5 € les 10 ex.,
 20 € les 50 ex.



Un débat sur l'énergie devrait avoir lieu au cours du premier semestre 2003 sous l'égide du Gouvernement. Présenté comme lieu de concertation sur la politique énergétique, ce débat semble n'avoir qu'un seul but : avaliser le projet d'une "nouvelle" génération de réacteurs nucléaires nommée EPR. Le site de Penly en Seine Maritime a déjà été choisi en effet pour accueillir ce futur réacteur. Le lobby nucléaire, faisant fi du rejet grandissant d'une majorité de la population française (61%) est donc en train d'imposer un choix lourd de conséquences pour l'avenir de la France.

Privilégiant une démarche plus responsable, les associations réclament une véritable concertation et non une simple information délivrée une fois que la décision a été prise !

Pour exprimer votre refus, n'hésitez pas à écrire au Premier Ministre : 56, rue de Varennes - 75700 Paris ainsi qu'à la Secrétaire d'État à l'Industrie 139, rue de Bercy - 75572 Paris - cedex 12

La Lettre d'Agir pour l'Environnement n°7 - Hiver 2002/2003
 Directrice de Publication : Mireille Ferri - Rédaction : Mireille Ferri, Stéphen Kerckhove
 Conception graphique : Inédicité - Remerciements spéciaux à Bernard Laponche et Denis Chamonin pour leur aide et relecture attentive - Bulletin trimestriel édité à 10.000 ex. N° ISSN : 1624-7612
 Édité par Agir pour l'Environnement, association loi 1901 - Imprimé par Presse Pluriel - 19, rue Frédéric Lemaître 75020 Paris - Prix au numéro : 1 € - Abonnement annuel (4 numéros par an) : 3 €

**PAS D'OGM
DANS MA COMMUNE**

Plus de 1200 maires ont décidé d'interdire dans leur commune le recours aux OGM en essai ou en culture. Vous pouvez consulter la liste des mairies sur notre site : www.globenet.org/ape/. Si votre mairie ne figure pas dans cette liste, n'hésitez pas à télécharger les arrêtés types d'interdiction et sollicitez les conseillers municipaux de votre commune pour leur proposer cette démarche.

**LA MINISTRE
DE "L'ÉCOLOGIE"
RESTE SOURDE
AUX RÉCRIMINATIONS
DES HABITANTS**

Alors que 54% des habitants des villes de plus de 50.000 habitants se plaignent des nuisances sonores, le budget affecté à la lutte contre le bruit passe de 12 millions d'euros à un peu moins de 6 millions, soit une baisse de plus de 47%. Presque autant que le nombre de mécontents !!!

Nos modes de vie occidentaux, qui s'étendent peu à peu aux autres régions du monde, sont fortement consommateurs d'énergie. Les marées noires, les dérèglements climatiques, les tensions internationales directement liées au pétrole irakien ou encore l'entreposage de déchets hautement radioactifs pour plusieurs milliers d'années devraient nous inciter à mieux gérer nos consommations. Comment faire mieux avec moins d'énergie, comment utiliser efficacement le potentiel d'énergies renouvelables, inépuisable et réparti sur l'ensemble de la planète, en sortant de l'équation erronée des trente glorieuses " + égale mieux " ?

Le débat énergétique reste trop souvent posé en terme de production oubliant systématiquement les questions de la consommation et de la demande réelle.

Paradoxalement, en France, la construction d'une nouvelle génération de réacteurs électro-nucléaires est imposée par le lobby nucléaire comme une évidence alors que son utilité n'a jamais été démontrée ! Il impose ainsi depuis des décennies l'inefficacité énergétique pour écou-

ler une surproduction d'électricité permanente ! Rationnel du point de vue du producteur, cela l'est moins pour le consommateur obligé de payer des factures toujours plus lourdes.

Un débat sur l'énergie doit s'ouvrir prochainement en France. Il ne faudrait pas que notre pays additionne les erreurs dans ses choix au risque de se réveiller dans quelques années avec plusieurs décennies de retard... !!!

**EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE**

Consommer
ce qui est produit
ou produire
ce qui est consommé ?

Que faire au quotidien ?

Notre surconsommation est directement issue d'informations, de réglementations et d'incitations financières élaborées lorsque l'énergie était considérée comme un bien inépuisable sans véritable valeur. Par nos gestes quotidiens, il est aujourd'hui possible de modifier profondément les choses. Près des deux tiers de l'électricité consommée en France (228 milliards de kWh) le sont dans le secteur résidentiel et tertiaire. L'augmentation possible de la consommation d'électricité spécifique est largement imputable à l'usage grandissant des produits électroménagers et du chauffage électrique. Or, le Programme national de lutte contre le changement climatique fixe un objectif de réduction global de 10% de la consommation électrique, soit environ 35 TWh d'ici 2010... **L'équivalent de 5 réacteurs nucléaires !**

Trois mesures simples permettraient d'économiser environ 1000 kWh/an/logement, soit un peu plus de 36% de la consommation initiale du logement. Le surcoût d'investissement de ces mesures est assez modeste. Il s'élève à environ 15 ou 22 c€/kWh économisés annuellement. Le temps de retour de cet investissement est donc de l'ordre de deux ans !

Et la lumière fut... !

Le remplacement d'une dizaine d'ampoules par des lampes fluocompactes par logement permettrait d'économiser 8 TWh. En moins d'un an seulement, le surcoût initial de la lampe fluocompacte est annulé, et les économies commencent. En fin de vie, soit 12000 heures, l'utilisation de la lampe fluocompacte a permis d'économiser 114 €, 1000 kWh, 60 Kg de gaz carbonique, 150 cm³ de déchets nucléaires. (Source *La maison des [néga]watts*, Thierry Salomon et Stéphane Bedel).

De même, les locataires restent tributaires de propriétaires préférant investir dans des technologies obsolètes (chauffage électrique, ampoules à filament...) mais moins chères à l'achat. L'introduction d'une information claire relative à la consommation d'énergie de chaque logement dans le contrat de location améliorerait la transparence.

Veillons à la veille

Magnétoscope, télévision, répondeur, décodeur, ordinateur, imprimante, chaîne hi-fi, cafetière... sont autant d'équipements électroménagers consommant de l'électricité en fonctionnement mais aussi en veille. Subrepticement, ces différents appareils en veille gaspillent parfois autant d'énergie qu'il n'en faudrait pour leur

utilisation initiale. L'optimisation des veilles permettrait de gagner environ 5 TWh. Additionnées, toutes ces petites consommations cachées finissent par avoir des conséquences bien visibles : pour l'ensemble des pays de l'Union européenne, les appareils domestiques en veille mobilisent la production permanente de huit réacteurs nucléaires (Source *La maison des [néga]watts*). Pour limiter ce gâchis inutile, la consommation des produits en veille peut être affichée afin d'améliorer l'information des consommateurs et une réglementation doit limiter à un watt/heure maximum leur utilisation. Dans l'attente de cette évolution, l'installation d'un interrupteur permet de stopper l'équipement en veille pendant les périodes de non utilisation.

Label A...mpoule !

Le prix reste malheureusement encore l'un des seuls indicateurs permettant d'éclairer un achat. Pourtant le consommateur est dorénavant à la recherche d'une information plus complète lui permettant de connaître la qualité d'un produit, la manière dont il a été fabriqué, si sa fabrication a respecté certains critères sociaux et environnementaux ou encore sa consommation énergétique.

Un label classant certains produits électroménagers (réfrigérateur, lampe) selon leur consommation énergétique guide d'ores et déjà le choix des consommateurs. En le généralisant à l'ensemble des équipements, le grand public serait plus à même de l'identifier. Le Danemark a déjà fait ce choix audacieux en labellisant les automobiles ou les logements neufs.

L'Europe pourrait profiter de cette initiative pour définir un standard européen et accepter de

baïsser la TVA sur les produits les plus efficaces de classe A, alliant ainsi incitation financière à l'achat et économie sur le long terme. L'ambition serait de détourner les acheteurs potentiels d'appareils de classe D vers des appareils de classe A. En France, une politique incitative dans ce domaine permettrait d'économiser plus de 12 milliards de kWh.

Ces quelques gestes allient gains économiques et bénéfices environnementaux. Ils peuvent être réalisés rapidement. Par le biais d'une information lisible au travers de la promotion de l'étiquetage systématique de tous les produits consommant de l'énergie ; par l'adoption d'une nouvelle réglementation interdisant les équipements manifestement obsolètes et enfin grâce à des incitations financières et fiscales susceptibles d'orienter l'acte d'achat. Une véritable politique d'efficacité et de maîtrise de l'énergie pourrait ainsi voir le jour en France.

Par où commencer ?

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) en partenariat avec certaines collectivités territoriales et associations développe des espaces Info-Énergie. Fin 2002, il existera plus de 150 lieux vers lesquels vous pourrez vous retourner pour vous engager dans une politique individuelle de maîtrise de l'énergie.

Pour connaître le PIE le plus proche de chez vous, n'hésitez pas à appeler le numéro azur 0810 060 050 ou à consulter le site Internet de l'Ademe : (<http://www.ademe.fr/particuliers/pie/liste@eie.asp>). Un conseiller pourra répondre à vos questions.



la lettre d'AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT • hiver 2002 • N° 7

**CAMPAGNE
"INSUP-PORTABLES,
LES ANTENNES RELAIS ?!"**

Lancée en janvier 2001, Agir pour l'Environnement a rencontré un député vert européen et envoyé un courrier à l'ensemble des parlementaires français pour leur demander de baisser les seuils d'exposition du public aux ondes électromagnétiques, initier une conférence de citoyens sur le sujet et lancer enfin une enquête épidémiologique.

**ÉNERGIES
RENOUVELABLES,
RIEN DE NOUVEAU
SOUS LE SOLEIL ?**

Bien connu pour son rôle moteur en la matière... la France vient de réduire sensiblement le budget alloué à l'Ademe, agence ayant pour mission de développer ces énergies. À ce jour, 131 MW éolien ont été installés quand l'Allemagne atteint près de 11.000 MW, l'Espagne 4.000 MW et le Danemark 2.500 MW.

**LES ASSUREURS
N'ASSURENT PLUS**

Bien loin de l'attitude rassurante adoptée par les opérateurs de téléphonie mobile, les sociétés d'assurances ont décidé de ne plus couvrir les risques potentiels liés aux ondes électromagnétiques. Restant sans certitudes scientifiques, les assureurs ne se risquent pas à cautionner une technologie qui pourrait avoir des conséquences ultérieures. Pas très rassurant !

**CAMPAGNE "L'ÉNERGIE,
UN BIEN PRÉCIEUX !"**

Lancée en janvier 2002, Agir pour l'Environnement a rencontré les cabinets du Président de la République, du Premier Ministre, des ministères de l'Industrie et de l'Environnement. L'association a également rencontré le cabinet de la Vice-présidente de la commission européenne en charge de l'énergie. Enfin, un courrier a été envoyé à l'ensemble des maires et adjoints à l'environnement pour les inciter à engager une politique locale de maîtrise de l'énergie.

- Le cahier de GlobalChance n°16 de novembre 2002 est intégralement consacré à la question de la maîtrise de l'énergie et au développement durable. Plus d'infos : global-chance@wanadoo.fr
- Casseurs de pub, la revue de l'environnement mental vient d'éditer son dossier annuel pour le prix modique de 4 euros. Vous pouvez les trouver dans toutes les kiosques. Plus d'infos : www.anti-pub.net
- Protection de l'environnement : guide juridique à l'usage des associations - Xavier Braud : Publication de FNE et WWF aux éditions Yves Michel - Prix 17 euros
- Atteindre le 7° CIELE... Le Centre d'information sur l'Énergie et l'Environnement vous accueille dans son centre de documentation 48 bd Magenta 35000 RENNES ou répond à vos questions par téléphone (0299301213) ou par email : info@ciele.org - <http://www.ciele.org>
- Et toujours le Mail-hebdo d'Agir pour l'Environnement, toutes les semaines faisant le point sur les différentes campagnes en cours en diffusant des informations, dossiers, comptes rendus... Pour recevoir le Mail-hebdo d'Agir pour l'Environnement : ape.sk@globenet.org